

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE CANEBIERE, 7 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Tomer ARDITTI, représentant de la société TOMER ARDITTI CAC S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 305 A AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Tomer ARDITTI	998	998 €
Monsieur Jordan AINOUE	1	1 €
Monsieur Michaël HERMANT	1	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 11 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laetitia BATTY
Chargée d'Affaires Professionnels

JST14

CIC Lyonnaise de Banque
Laetitia BATTY
Chargée d'affaires Professionnels
CANEBIERE

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE CANEBIERE, 7 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Tomer ARDITTI, représentant de la société TOMER ARDITTI CAC S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 305 A AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Tomer ARDITTI	998	998 €
Monsieur Jordan AINOUE	1	1 €
Monsieur Michaël HERMANT	1	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 11 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laetitia BATTY
Chargée d'Affaires Professionnels

JST14.

 **Lyonnaise de Banque**
Laetitia BATTY
Chargée d'affaires Professionnels
CANEBIERE



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE CANEBIERE, 7 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Tomer ARDITTI, représentant de la société TOMER ARDITTI CAC S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 305 A AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Tomer ARDITTI	998	998 €
Monsieur Jordan AINOUE	1	1 €
Monsieur Michaël HERMANT	1	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 11 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laetitia BATTY
Chargée d'Affaires Professionnels

JST14

 **Lyonnaise de Banque**
Laetitia BATTY
Chargée d'affaires professionnels
CANEBIERE

